

Les Avantages Annexes Au sein d'Elior Entreprises

Important :

Avant de prétendre à ces Avantages, contactez vos Représentant-e-s de Proximité

Les montants font suite à la Négociation de 2018 et sont applicables depuis Mars 2019.

Prime de Fidélisation :

Prime récompensant l'ancienneté des salarié-e-s de l'Encadrement. Prime prenant en considération l'ancienneté Groupe. Prime versée sur la paye du mois d'Octobre

- de 7 à 14 ans 120 € bruts
- de 15 à 24 ans 240 € bruts,
- de 25 à 34 ans 360 € bruts,
- A partir de 35 ans 480 € bruts



Prime de Cooptation :

Prime de cooptation de 500 € pour le recrutement d'un cuisinier, second cuisine, Chef de cuisine, et chef gérant ou d'un directeur de restaurant

Et de 600 € si cette embauche est une femme

Prime d'Ancienneté pour les salarié-e-s de Statut Employé :

La prime est basée sur le salaire de base brut. Elle est versée mensuellement et elle est calculée sur 13 mois.



Les élu-e-s CFDT pour les Employés – Agents de Maîtrise – Cadres
cfdtelioemployés@free.fr – amcadrescfdt@gmail.com